

1951 – 1961, une décennie pour mobiliser la nation belge en guerre froide ?

Pascal Deloge

Professeur, Institut Libre Marie Haps

Dans l'art de l'historien, la chronologie tient une place essentielle. Trouver des repères, identifier les ruptures et les continuités... constitue une démarche capitale pour qui jette un regard rétrospectif sur les sociétés humaines afin de les comprendre. Tel est un des points sur lequel M. Dumoulin revient de temps en temps dans ses enseignements et conseils aux doctorants. Cette préoccupation donne à cet article sa ligne et une partie importante de son sens.

Ayant dédié mes recherches à la question de la sécurité internationale en Belgique et en Europe au 20^{ème} siècle, cette thématique alimente tout naturellement ma contribution à l'hommage rendu à M. Dumoulin. La sécurité, ici, est prise non au sens traditionnel – militaire et diplomatique – mais au sens large. Soit l'ensemble des moyens qu'un pays met en œuvre afin d'éviter d'être envahi et, s'il l'est malheureusement, pour repousser l'envahisseur. L'outil militaire y joue évidemment son rôle, ainsi que l'action diplomatique. Mais le premier n'existe pas sans une industrie spécialisée et sans un suivi ponctuel du progrès scientifique, technique et technologique. C'est devenu un lieu commun : les guerres du XXe siècle sont totales. Elles mobilisent à leur service tous les moyens – hommes, budgets, usines, laboratoires, médias... - dont une société dispose¹.

¹ Deloge, P., *Une coopération difficile : Belgique et Grande-Bretagne en quête de sécurité à l'aube de la guerre froide*, (Travaux du Centre d'histoire militaire, 34), Bruxelles, Musée Royal de l'Armée, 2000, p.7.

En ce qui concerne la Belgique, elle abandonna définitivement la neutralité durant la Seconde Guerre Mondiale. Deux invasions allemandes en 30 ans avaient convaincu ses leaders politiques d'entrer en interdépendance avec les pays voisins², notamment en ce qui concerne la défense. Leur premier souci, la guerre finie, fut de reconstituer un outil militaire au service de cette ambition politique. Et lorsque le 4 avril 1949, le texte du traité de l'Atlantique Nord fut posé sur la table, il rencontrait, à une échelle plus large que prévu, ce souci de défendre notre territoire en partenariat avec d'autres, généralement plus puissants³.

Un peu plus tard naissait l'OTAN, une organisation politique et militaire destinée à concrétiser le papier et l'encre du traité. Les troupes belges furent alors mises largement à son service et restructurées en conséquence, au sein d'une chaîne de commandement et dans le cadre de plans stratégiques qui dépassaient de loin le cadre national. Pour assurer sa sécurité et avoir part aux débats politiques du moment en matière de sécurité, le gouvernement belge abandonnait ainsi une part importante de souveraineté aux leaders américains de la coalition. C'était en 1951 et dans les années qui suivirent car l'œuvre était de longue haleine⁴.

Afin de coordonner les décisions et d'étudier en un seul endroit les problèmes de défense concernant plusieurs administrations,

² Dumoulin, M., *Spaak*, Bruxelles, Racines, 1999, p.232.

³ Coolsaet, R., *La politique étrangère de la Belgique. Au cœur de l'Europe, le poids d'une petite puissance*, Bruxelles, De Boeck Université, 2002, p.19-40 ; Gérard-Libois, J. et Lewin, R., *La Belgique entre dans la guerre froide et l'Europe, 1947-1953*, Bruxelles, CRISP, 1992 ; Sterkendries, J.M., *La Belgique et la sécurité de l'Europe occidentale, 1944 – 1955*, thèse inédite en histoire de l'Université Libre de Bruxelles, 2002 p.8-19.

⁴ Ismay, L.H., OTAN, 1949-1954, Utrecht, OTAN, s.d., p.131-7.

une Commission ministérielle fut mise en place en août 1950, la guerre de Corée venant d'éclater. Elle regroupait surtout des experts militaires de haut niveau hiérarchique et des représentants des Affaires étrangères. Sous la houlette du 1^{er} ministre, il s'agissait de coordonner l'action nationale en ces questions⁵.

Mais quels furent les moyens industriels et scientifiques que la Belgique entendait mettre au service de sa sécurité dans le cadre atlantique ? Quand ont-ils été mis en place ? Et de quelle manière étaient-ils coordonnés, s'ils le furent ? Ainsi se trouve posée ici la question de la « gouvernance », terme parfois décrié mais qui se trouvait au centre des préoccupations du SEGEI et garde sa place dans les recherches menées au CEHEC.

Pour être clair, il vient du latin « gubernare » qui signifie « diriger un navire ». Par ce mot, je parle donc de « l'ensemble des mesures, des règles, des organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un Etat, d'une institution ou d'une organisation qu'elle soit publique ou privée, régionale, nationale ou internationale »⁶.

I. Mobiliser l'industrie

Dans le cadre de la guerre froide commençante, les autorités politiques et militaires belges partagèrent généralement avec leurs partenaires plus grands la préoccupation de disposer des

⁵ Musée Royal de l'Armée (MRA), Papiers Goethals. Le fonds ne permet de retracer les travaux de la commission que par bribes. Les archives en sont conservées aux Archives Générales du Royaume (AGR) mais restent inaccessibles. Elles sont néanmoins inventoriées : Therry, M., *Inventaire des Archives du comité ministériel de défense*, Inv. N°316, Bruxelles, AGR, 2001.

⁶ <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Gouvernance.htm>
consulté le 22 février 2013.

moyens industriels de leur sécurité. Quand, en 1948, le traité de Bruxelles fut signé, il comprenait donc des intentions de coopérations militaro-industrielles. Chez nous, des contacts furent immédiatement pris par la Défense avec la Fabrique Nationale d'armes de guerre, fabriquant d'armes légères, de motocyclettes et jusqu'en 1935 de voitures. Il s'agissait cette fois de produire des moteurs d'avion de guerre. D'une part, le second conflit mondial avait amené de nouvelles leçons sur le rôle et l'utilisation de l'aviation dont il importait de tenir compte. De l'autre, la Belgique était entrée – comme elle le souhaitait depuis les temps de guerre – en coopération le 17 mars avec la France, l'Angleterre, les Pays-Bas et le Luxembourg. Il fallait donc disposer sur le sol national de l'outil industriel nécessaire à la production, à la réparation et à l'entretien des engins destinés à propulser ces machines essentielles à la défense nationale et occidentale⁷.

Mais la FN, si emblématique soit-elle en Belgique, n'était pas – loin s'en faut – la seule entreprise susceptible de participer aux besoins de la défense. Cela ne constituait pas – peut-être même pas d'abord aux yeux de maints dirigeants belges – le premier intérêt de disposer en Belgique d'une industrie tournée en tout ou en partie vers l'armement. Produire des armes ou y contribuer, compte tenu de la sophistication et du coût croissants de celles-ci au XX^e siècle, permettait de drainer chez nous une technologie à laquelle nous n'aurions pas eu accès sinon étant donné la modestie de nos moyens humains, budgétaires et scientifiques. C'est particulièrement vrai si on compare avec les Etats-Unis ou même la France et l'Angleterre voire avec l'ancien ennemi allemand. Car « technologie » veut dire « produits innovants », « création d'activité économique », « accès aux marchés nouveaux », « emplois »... des intérêts économiques essentiels dans les années 1950 et 1960. Prendre

⁷ Deloge, P., *Une histoire de la Fabrique Nationale de Herstal. Technologie et politique à la division « moteurs » (1889-1992)*, Liège, CEFAL, 2012, p.221-33.

sa part du fardeau permettait aussi à la Belgique de s'insérer dans des processus compliqués de coproduction européenne et / ou atlantique politiquement très désirables en raison des choix de guerre déjà évoqués⁸.

Dans les années 1950, le gouvernement belge se dota donc des instruments nécessaires à la gouvernance des aspects économiques et politiques de sa sécurité. Les opportunités et les départements au sein des ministères se multipliant avec la guerre froide et les coopérations internationales, le gouvernement rechercha la coordination des divers acteurs agissant dans la production industrielle à caractère militaire.

Une Commission Economique Interministérielle (CEI) avait déjà été créée le 14 août 1947 à des fins de coordination. Elle avait pour mission de donner un avis sur tout problème économique mettant en jeu plusieurs départements ministériels, ce qui n'était évidemment pas limité aux contrats militaires. Cet avis était donné via le CMCES (Comité Ministériel de Coordination Economique et Sociale) placé sous l'autorité du 1^{er} ministre.

En ce qui concerne particulièrement les productions de défense, un Bureau de Centralisation des Commandes de Défense (BCCD) fut mis en place en 1951 au ministère des Affaires économiques. Un officier de liaison était également envoyé par la Défense dans ce même ministère afin d'y porter la parole des états-majors. Le BCCD organisait la collaboration entre les différents ministères pour les matières qui le concernaient, mais aussi avec les organismes officiels étrangers ainsi que le secteur privé, belge et allié⁹.

⁸ *Ibidem*, p.309-45.

⁹ AGR, Fonds Commission Economique Interministérielle (CEI), N°4030, groupe de travail « commandes de l'Etat », 1968-1970, 21 octobre 1968, Compte-rendu de la 1^{ère} réunion tenue le jeudi 17 octobre 1968. A l'occasion du lancement d'une réflexion sur le rôle des

A partir de 1960, une commission de contact Armée – Industrie existait en outre au ministère de la Défense nationale¹⁰. Elle assurait la diffusion des informations utiles auprès des représentants des ministères, des grandes industries de défense et des départements universitaires impliqués pour leur expertise scientifique et technique.

Pour être désormais coordonnés au sein de ces offices et officines multiples, les ministères ne s'entendaient pas forcément entre eux, notamment quand il était question de savoir qui financeraient les projets. L'unisson n'était pas non plus toujours la caractéristique des relations entre l'Etat et les entreprises, par exemple quand il s'agissait de savoir comment les celles-ci seraient représentées dans les organes de gestion des coproductions. Ni davantage entre les entreprises intéressées, à la fois partenaires et concurrentes dans certains cas.

Tout ceci se passait donc aux lendemains de la signature du traité de l'Atlantique Nord, dans un contexte de crise internationale liée à la guerre froide et dans le cadre du lancement de la traduction des textes du traité en organisations et en armées qu'il fallait équiper. Telles étaient en effet les préoccupations jugées urgentes en ce début des années 1950.

Le politique national était à la manœuvre. Les départements ministériels organisaient la coordination sous la férule du gouvernement et, en dernière instance, du 1^{er} ministre via des commissions d'experts. L'intérêt de le faire était à la fois politique, militaire et économique car il y allait des grandes

commandes publiques dans le soutien à l'économie, les dépenses militaires sont envisagées.

¹⁰ AGR, Fonds Bureau de Centralisation des Commandes de Défense (BCCD), n°304, commission armée – industrie, 1960 – 1964 ; Ibidem, Fonds BCCD, commission armée – industrie, 1962 – 1964.

orientations de la politique étrangère, de la défense du pays et de l'intérêt de ses entreprises ainsi que de ses travailleurs.

II. Mobiliser la science

En Belgique, un redémarrage de la recherche intervint clairement aux lendemains de l'année géophysique internationale (1958). Mais au point de vue de la sécurité, la prise de conscience des insuffisances de la recherche en Belgique tient sans doute aussi à un autre événement frappant. La vedette de l'expo universelle de Bruxelles revint au Spoutnik, un objet étrange qui laissait craindre aux Occidentaux d'être observés depuis l'espace dans un avenir plus ou moins proche¹¹. Voilà qui impliquait une réaction.

On vit alors le ministre P. Harmel¹², soutenu par le 1^{er} ministre G. Eyskens, se préoccuper d'augmenter les budgets de recherche, d'adapter les infrastructures disponibles et d'assurer aux universités le recrutement de collaborateurs idoines pour leurs activités de formation de la jeunesse et de recherche scientifique. Il veilla à accroître les budgets alloués à cette dernière activité et un Conseil National de la Politique Scientifique (CNPS) fut créé en 1959 pour conduire ce redéploiement¹³. Les représentants des universités à leur plus haut niveau de décision mais aussi des professeurs appelés en tant qu'experts dans leur domaine s'y réunirent pour identifier les problèmes et proposer des solutions.

¹¹ Demoitié, P., Halleux, R. et Xhayet, G., *Pour la science et pour le pays. 50 ans de politique scientifique belge*, Liège, Editions de l'Université de Liège, 2012, p.7.

¹² Dujardin, V., *Pierre Harmel*, Bruxelles, Le Cri, 2004, p.370.

¹³ Centre d'Histoire des Sciences et Techniques (CHST), Fonds Conseil National de la Politique Scientifique (CNPS), classeur n°1 : rapports annuels, documents, Procès - verbaux des séances 1959-1961, le 18 novembre 1959, Communication de M. P. Harmel, ministre des affaires culturelles au CNPS.

Un comité de liaison Industrie – Université fut également lancé en même temps, présidé par Léon A. Bekaert. Son but : harmoniser enseignement supérieur, recherche et économie en Belgique. Le lecteur se souviendra que c'est en 1960 que fut créée la commission de contact Armée – Industrie dans laquelle des universitaires compétents prenaient part aux débats.

Dans ce contexte, les domaines mis en avant furent notamment la recherche appliquée à l'agriculture et à l'industrie, les sciences médicales et le nucléaire ainsi que le spatial¹⁴. Mais au niveau militaire, c'est surtout de l'OTAN que vint l'impulsion. La recherche scientifique, parmi les différents moyens d'une coopération atlantique élargie, y faisait l'objet d'une réflexion importante. Elle prit sa place dans le « rapport des trois sages » de 1956, au chapitre 3 sur la coopération économique¹⁵. L'état-major et le ministre A. Gilson furent donc saisis d'une réflexion sur la question.

Lorsque celle-ci revint au CNPS en 1960, force fut de constater que la recherche n'en était pas très loin à l'armée belge. D'une part, les budgets militaires diminuaient constamment dans la deuxième moitié des années 1950. D'autre part, la recherche

¹⁴ Ibidem, Avis détaillés (Erratum doc. CNPS 23 « Projet d'avis au CNPS relatif à la politique scientifique en 1961 et (Projet d') avis du CNPS sur les possibilités et les modalités d'une participation de la Belgique à une organisation européenne dans le domaine de la recherche spatiale (en réponse à une demande de M. le Ministre des affaires culturelles en date du 17 juin 1960).

¹⁵ Archives OTAN, C-M (56) 127 (Revu), 10 janvier 1957, Gaetano Martino (Ministre italien des affaires étrangères), Halvard Lange (Ministre norvégien des affaires étrangères), L.B. Pearson (Secrétaire d'Etat du Canada), Rapport du comité des trois sur la coopération non militaire dans l'OTAN. Il s'agit du sous-titre 4 : coopération scientifique et technique. Le document n'est pas classifié (« unclassified »).

n'était pas une préoccupation à la Défense. De tradition, l'action scientifique était peu développée dans l'armée belge et, au tournant des années 1955 – 1965, les budgets militaires étaient d'abord absorbés par l'équipement et les rémunérations. Les dépenses scientifiques furent donc constamment comprimées jusqu'à ne plus représenter que 0,02% du budget de la Défense. Il en résulta une marginalisation du personnel alloué par la Défense à « la recherche ». Et encore ne se livrait-il à du travail scientifique qu'à temps partiel. Le matériel et les infrastructures vieillissaient. Quant aux contrats avec l'industrie, l'auteur du rapport en constate la quasi-inexistence¹⁶.

Pourtant, l'Ecole Royale Militaire était prévue en 1945 comme cadre principal de la recherche aux armées. Et un travail scientifique y eut bien lieu, parfois en relation avec des établissements scientifiques comme le FNRS¹⁷ ou l'Institut Interuniversitaire des Sciences Nucléaires. Certains chefs de chaire publièrent un nombre significatif d'articles en Belgique et à l'étranger, en langues française et anglaise, et participèrent à des colloques nationaux et internationaux¹⁸. Ainsi, de 1954 à 1964, les professeurs – parmi les 22 chefs de chaire que

¹⁶ CHST, Fonds CNPS, classeur n°1, Réunion du 19 juin 1961 (13^{ème}), Procès-verbal. Communication de M. Deurinck.

¹⁷ Mémorial de l'Ecole Royale Militaire (ERM), 1834 – 2009, p.83 ; Centre de Documentation Historique des Forces Armées, archives Cabinet Ministère de la Défense Nationale (MDN), secrétariat administratif et technique, dossier CD570 : création du laboratoire central de l'armée, 1^{er} novembre 1945, Professeur Christens, membre de la Commission de réorganisation de l'Ecole Royale Militaire, au ministre de la Défense nationale.

¹⁸ Archives de l'ERM, Cérémonies officielles 1965. Voir les bibliographies des professeurs Thomas et Coekelbergs, respectivement titulaires des chaires de physique et de chimie, pages 84-6 et 64-6 (respectivement).

comptait l'École – sans publications étaient très minoritaires. Mais le nombre de leurs productions était très variable de l'un à l'autre et d'une chaire à l'autre. L'histoire, la sociologie, les mathématiques, la physique et la chimie étaient manifestement portées par des chercheurs plus dynamiques. Chargés de cours et répétiteurs, quant à eux, étaient absorbés par la formation des élèves et, souvent, ne faisaient que passer à l'ERM. En fait, sur ces 10 années, le personnel scientifique de l'ERM – y compris les professeurs – publia en moyenne moins d'un article par personne et par an.

Dans les études budgétaires du CNPS, la Défense nationale, de tous les ministères impliqués dans une activité de recherche, apparaît comme celui qui y consacrait le moins d'argent en 1959 : 70.886 Frs « en partie » consacrés à la recherche et 8338 « en totalité »¹⁹. Soit 3 et 0,7% respectivement des dépenses belges équivalentes à la même date, tous ministères confondus, budgets déjà jugés en eux-mêmes insuffisants par le CNPS.

Une commission de contact fut donc créée en 1960. Six groupes mixtes de travail ont été constitués : avions ; engins militaires, électronique ; véhicules ; propergols et munitions. Des programmes de recherches pour un total de 130 Millions. « Par ailleurs, l'OTAN pourrait confier à notre armée des recherches pour un montant de 35 Millions ».

Un nouveau départ ? La recherche universitaire – hors ERM – se préoccupait-elles de contribuer au savoir des mains armées ? On sait que la FN projetait de faire de la recherche dans les années 1960 mais ne s'y lança vraiment que 20 années plus tard. En va-t-il de même dans les autres entreprises liées à l'armement ? Le même délai s'appliqua-t-il à la défense nationale en dépit des appels à contribuer de l'OTAN ? Est-il par ailleurs pertinent de distinguer nettement une recherche à

¹⁹ CHST, archives du CNPS, 1-35, 7 décembre 1959, Procès-verbal de la 1^{ère} réunion du CNPS du 18 novembre 1959.

caractère militaire ou civil ? Sans doute que non. Mais, dans l'ensemble, il n'est pas encore possible de répondre précisément à ces questions.

En somme, la Belgique se préoccupa de reconstituer une armée dès la fin de l'année 1944. En 1949, sa signature au bas du traité de l'Atlantique Nord apporta d'autres exigences. A partir de 1951, il fut nécessaire de réorganiser l'outil militaire belge selon les contraintes de l'OTAN. Dans le même temps, les besoins en équipement poussèrent le gouvernement à mobiliser l'industrie nationale et à faire profiter celle-ci des opportunités économiques et technologiques de la guerre froide. A partir de 1959, c'est la science qui était appelée à donner sa contribution en même temps qu'on cherchait à la redynamiser au plan général.

Tout au long de ce processus de mobilisation des ressources du pays, le gouvernement prit la gouvernance des questions de sécurité à sa charge en créant des outils sous la forme de commissions nationales qui faisaient appel aux experts militaires, industriels et scientifiques. Mais le pilotage resta politique. Le 1^{er} ministre et ses services étaient toujours aux avant-postes aux côtés du ministre compétent : défense, économie, instruction publique. A chaque étape à partir de 1949, il était aiguillonné par les incitations de l'OTAN. L'évolution de la recherche relative à la défense en Belgique répondait donc à des facteurs incitatifs propres. Elle n'était pourtant pas sans lien avec l'état de la recherche scientifique belge civile, notamment à quant la faiblesse du soutien matériel que l'Etat lui apportait.

Que cet article, en outre, ne nous donne point à penser qu'une fois les outils de gouvernance en place, tout fut pour le mieux. On sait que la coordination entre les départements ministériels fut parfois conflictuelle en ce qui concerne les coproductions industrielles. De même avec les entreprises. Quant au développement de la recherche pour les besoins de la défense

1951-1961, une décennie pour mobiliser la nation belge en guerre froide ?

et l'évaluation de la contribution scientifique belge à l'effort occidental, ils restent largement à décrire et expliquer.

1951-1961, une décennie pour mobiliser la nation belge en guerre froide ?